

DECISION DU MAIRE

Prise dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : ECLAIRAGE PUBLIC DELEGUE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE SAONE-ET-LOIRE (SYDESL) – ENTRETIEN PREVENTIF 2022 – VALIDATION DU FINANCEMENT

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf du mois de novembre,

Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY,

Vu la délibération du Conseil Municipal de TORCY en date du 15 juin 2020 accordant au Maire certaines des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la délibération du Conseil Municipal de TORCY en date du 12 janvier 2017 transférant la compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Énergie de Saône-et-Loire (SYDESL).

Considérant que ce transfert est effectif depuis le 1^{er} juin 2017,

Vu que le SYDESL effectue ainsi pour le compte de la collectivité les travaux d'exploitation, d'installation, de maintenance et d'entretien de l'éclairage public et que nous sommes soumis en conséquence au règlement d'une contribution estimative annuelle.

Considérant le chiffrage des travaux d'entretien préventif pour l'année 2022, pour 1199 points lumineux recensés,

DECIDONS CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : La contribution estimative de la commune à verser au SYDESL est fixée au montant suivant :

Montant des travaux éclairage public TTC :	42 359,05€
TVA (récupérée par le SYDESL, Maître d'ouvrage) :	7 059,84€

Contribution estimative de la commune (H.T.) :	35 299,21€
---	-------------------

ARTICLE 2 : Le règlement de cette contribution s'effectuera à l'initiative du SYDESL, après réalisation des travaux et au vu du décompte définitif.

ARTICLE 3 : Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal 2023 de la commune.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le 30 NOV. 2022
et publié, affiché ou
notifié le 30 NOV. 2022
Le Maire,



(Handwritten signature of Philippe Pigeau)

Pour extrait conforme,
Le Maire,



(Handwritten signature of Philippe Pigeau)

M. Philippe PIGEAU.

Transmis à la Sous-préfecture d'AUTUN
Le 30 NOV. 2022
MAIRIE DE TORCY – 71210 TORCY